

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

## Séance du 12 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le six février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

**Présents** : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, FRENEE Anais, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

**Absents excusés** :

GALLIER Erick donne pouvoir à Christian VENGEONS ; DESGUEE Jérémie donne pouvoir à LECUYER Josiane ; PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

**Absents** :

LEROUILLY Chloé ; PATIENCE Mickael

**Présents** : 18            **Pouvoirs** : 3            **Votants** : 21

La séance a été ouverte à 20h00.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

### 1/ Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-Verbal de la séance du 15 janvier a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Monsieur GODARD soumet 3 remarques :

- Le tarif du bois livré est mentionné mais n'est pas écrit dans le procès-Verbal.
- Un diaporama est référencé mais n'est pas accessible.
- La dépense imprévue n'est pas expliquée.

Monsieur le Maire informe que les changements seront pris en compte lors de la publication du Procès-Verbal.

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

Le conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 janvier 2024.

## 2/ Décisions prises par voie de délégation permanente

Décisions du Maire, prises sur délégation du Conseil municipal Fondées sur la délibération N°2020-11-85 du 13 novembre 2020 (fondées sur l'article L2122-22 du CGCT)			
Numéro	Objet	Tiers	Montant
D/2024/02	Formation continue obligatoire d'un agent	CESR	540 € H.T
D/2024/03	Contrat d'abonnement pour 3 ans : Prestations de services	Berger Levrault	Droit d'entrée : 1 980 € H.T Forfait annuel : 6 980 € H.T
D/2024/04	Analyse des risques de défaillance sur le système d'assainissement	SAUR	1 932 € H.T
D/2024/05	Dépenses imprévues Budget Principal – Compte 763 – Régularisation des loyers 2022	-	8 100 €

Monsieur le Maire précise que la régularisation des loyers 2022 a été demandé par la trésorerie à la suite d'un problème de recouvrement. L'écriture comptable restera sans conséquence car le mandat est accompagné d'un titre de recette équivalent sur l'exercice 2023.

### Etude diagnostic du réseau d'assainissement collectif et du réseau pluvial urbain : signature du marché Délibération 2024-02-01

Monsieur le Maire présente son rapport.

La délibération du 15 mai 2023 a permis le lancement du marché sur une étude diagnostic du réseau d'assainissement et du réseau pluvial.

Lors de l'ouverture des plis, la commune n'a reçu qu'une seule offre : celle d'Artélia.

Avec Ingé'Eau (notre assistance maîtrise d'ouvrage), il a été décidé de lancer une négociation au vu du montant.

Lors de la demande de subvention à l'AESN, issu de la délibération du 13 novembre (2023-11-03), ceux-ci nous ont interpellés sur la nécessité de prévoir un zonage pluvial en prenant en compte la totalité du cahier des charges de l'A.E.S.N. Sans cette modalité, le taux de subvention passe de 80% à 50 %.

Une deuxième négociation a donc eu lieu afin d'inclure l'ensemble du cahier des charges lié à un schéma directeur des eaux pluviales et de ruissellement.

Ainsi le plan de financement s'établit comme suit :

<b>Plan de financement - proposition définitive ARTELIA :</b>				
<b>Etude diagnostic réseau assainissement et eaux pluviales</b>				
<b>BESOINS</b> En € - H.T		<b>RESSOURCES</b> En € - H.T		
Études et maîtrise d'œuvre	1 125	Agence de l'Eau Seine Normandie Programme A1	85 605.60	80%







Le vote de la délibération se porte sur :

**APPROUVE** la convention de rétrocession des Voies et des espaces communs.

**DECIDE** que les voies et espaces communs seront transférés après acte notarié dont le coût est à la charge de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à cette affaire.

**Sens du vote :**

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie (pouvoir de Josiane LECUYER) ; FRENEE Anais, GALLIER Erick (pouvoir de Christian VENGEONS) GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme, PELLETIER Philippe (pouvoir de Jacky GODARD).

CONTRE : Néant

ABSTENTION : Néant

**Travaux rue des Lilas : demande de subvention et autorisation de signature du marché**

**Délibération 2024-02-05**

Monsieur le Maire présente le rapport.

Des travaux « Rue des Lilas » sont envisagés concernant la mise en place de chicanes afin de sécuriser la rue et de la classer en zone à circulation limitée à 30 Km /h ; de créer 36 places de stationnement et la matérialisation d'une piste cyclable sur le trottoir sud de la rue. Le linéaire est de 420m.

Un devis a été demandé à deux entreprises différentes. L'offre la mieux disante est de 83 332.50€ H.T (tarif similaire des offres mais la décision se fait sur la qualité de la finition et de la présence d'une signalisation).

Une subvention peut être sollicitée pour ce dossier : celle dite des « amendes de police ». Ces travaux sont éligibles ainsi que les études et mises en œuvre des plans de circulation. Le taux de subvention est de 40% H.T maximum.

Le plan de financement s'établit comme suit :

<b><u>Plan de financement prévisionnel :</u></b>				
<b><u>Travaux Rue des Lilas</u></b>				
<b><u>BESOINS</u></b> En € - H.T		<b><u>RESSOURCES</u></b> En € - H.T		
Travaux	83 332.50	Conseil départemental : Amendes de police	33 333	40 %
		Autofinancement	49 999.50	60 %





Monsieur le Maire approuve ce besoin et s'engage à faire le nécessaire.

b. Facture assainissement

Plusieurs élus interpellent sur le fait qu'aucune facture d'assainissement n'a été reçue.

Monsieur le Maire rappelle que les index ont été reçus en septembre, ce qui a entraîné un premier retard. Actuellement, un problème technique empêche la transmission des factures à la Trésorerie et le système de navette avec la trésorerie qui a dysfonctionné.

Le Secrétaire Général informe que l'agent en charge de l'assainissement a effectué plusieurs tentatives. Nous sommes dans l'attente d'un technicien afin de débloquer cette situation.

c. Sortie ado

Madame GILLETTE informe n'avoir pas reçu de facture.

Le Secrétaire Général se renseigne et fera un retour.

d. Dates de commissions

Commission environnement et développement durable : Jeudi 15 février à 20h au Locheur

La Commission va préparer la carte des Zones des Energies renouvelables. Une réunion publique sera prévue dans le cadre de la concertation avec la Population.

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur la cartographie finale.

Commission vie communale et animation : Lundi 19 février à 20h à Tournay.

Commission Enfance : Mardi 20 février à 20h à Missy

e. Eclairage Bas des Forges

Monsieur HERVIEUX Alerte que l'éclairage du Bas des Forges est toujours allumé.

Monsieur le Maire avait déjà pris contact avec le SDEC pour demander la résolution du problème.

**Séance clôturée à 21h30.**